



**Esseiva Catherine, Raetzo Carole**

L'eau avec efficience : « Diminuer et stopper les fuites/pertes dans les réseaux de distribution » !

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 20.11.24

Transmission au CE : \*21.11.24

## Dépôt et développement

Dans la réponse à la question 2023-GC-208 sur l'économie d'eau, le Conseil d'Etat dit avoir pris conscience de la nécessité de mettre activement en place des mesures pour plus d'efficience autour de l'approvisionnement en eau potable et de son utilisation.

Les objectifs de l'axe « eau » du Plan Climat cantonal ont été définis :

- > développer les scénarios d'évolution de disponibilité des ressources en eau ;
- > gérer les ressources en eau de manière réfléchie, durable et économe en trouvant un équilibre entre les usages et les ressources disponibles ;
- > prévenir et lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau pouvant impacter les milieux aquatiques et/ou la santé humaine.

Des bilans et des simulations ont été dressés à l'échelle cantonale : L'été 2022 a notamment montré que la sécheresse a nécessité des restrictions d'utilisation et le recours à l'eau de secours. Les résultats des bilans mentionnent une situation très contrastée au sein du canton, allant de quelques rares distributeurs en surplus de réserve à un nombre important de mauvais bilans.

S'agissant des conditions de sécurité d'approvisionnement en cas de pollution, les bilans sont notés insuffisants pour près d'un tiers des distributeurs du canton.

**Aussi, les résultats des « ressources disponibles » sont largement contrastés et ne vont pas s'améliorer sans actions !**

Si la stratégie mise en place prévoit de bonnes bases, elle n'est pas aboutie face aux enjeux de l'évolution. De plus, les effets du changement climatique risquent de se produire de plus en plus souvent et de manière plus accentuée. Il est donc indispensable d'adapter la stratégie et de s'activer pour planifier des actions concrètes répondant à l'évolution et aux constats du terrain :

- > Il s'agit notamment de développer l'application de mesures ciblées, dans le but d'économiser et d'optimiser l'utilisation de cette précieuse ressource « l'eau » !

**Au sens de la loi sur l'eau potable (art. 1 LEP), nous demandons par le biais de cette motion :**

une meilleure gestion des infrastructures, en optimisant la qualité des réseaux de distribution et des installations. Il s'agit de :

- > **« Diminuer et stopper les fuites/pertes dans les réseaux de distribution » !**

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Dans le Canton de Fribourg, ces pertes sont potentiellement présentes sur l'ensemble du réseau de distribution et, sur plus de 30 % du réseau, elles sont jugées excessives. Cette constatation est suffisamment importante pour être améliorée :

> **Il s'agit d'assainir régulièrement les réseaux de distribution pour stopper les fuites/pertes !**

La technologie actuelle permet la détection des fuites sur l'ensemble des réseaux de distribution si bien que les résultats peuvent être transmis régulièrement au service cantonal dans le but d'optimiser la priorité des assainissements et permettre ainsi des économies d'eau !

L'économie financière potentiellement réalisable par l'assainissement optimisé des réseaux de distribution n'ayant été que partiellement détaillée dans la réponse à la question 2023-GC-208, nous demandons au Conseil d'Etat de préciser ce point.

Il faut agir sur l'assainissement de nos infrastructures pour stopper le gaspillage de cette ressource vitale !

Nous remercions le Conseil d'Etat de sa diligence.

---